

Notification 2019/015

14 août 2019

NOTIFICATION AUX PARTIES

DEMANDE DE FOURNIR DES INFORMATIONS : L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES PRATIQUES OPTIMALES RELATIVES AUX CAPTURES DE CETACES VIVANTS DANS LE MILIEU NATUREL À DES FINS COMMERCIALES

Conformément aux [Décisions 12.47-12.49](#) adopté par le 12^e réunion de la Conférence des Parties de la CMS, le Secrétariat de la CMS demande aux Parties de fournir des informations sur l'application des Lignes directrices sur les pratiques optimales relatives aux captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales ([Annexe à la Résolution 11.22 \(Rev.COP12\)](#)).

Les Parties sont priées de communiquer ces informations au Secrétariat à l'adresse courriel suivante cms.secretariat@cms.int avant le 1^{er} septembre 2019.

Le Secrétariat rendra compte des progrès réalisés par les Parties à la 49^e réunion du Comité permanent (StC49, 19 novembre 2019, Bonn, Allemagne). Le Comité permanent recommandera, le cas échéant, des mesures supplémentaires à prendre.

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Jenny Renell, Chargée de coordination associée, jenny.renell@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>